La FORCE de l'INDEPENDANCE
SNICA FO
Syndicat National des Inspecteurs Cadres et Administratifs Force Ouvrière
Permis de conduire et Sécurité Routière
46 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS Tél : 01.45.31.07.32 – Fax : 01.45.30.39.80
Courriel : snica.fo@gmail.com – Site internet : www.snica-fo.org

Paris, le 03 décembre 2014

Michel LALANDE
Préfet,
Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur

Référence : PM/TK/113/14
Objet : Irrégularités des scrutins CAP IPCSR et DPCSR

Monsieur le Préfet,

Le déroulement des scrutins des CAPN des IPCSR et DPCSR est affecté par de nombreux dysfonctionnements et irrégularités.

L'arrêté du 21 août 2014, fixant les modalités de vote par correspondance en vue des élections des représentants du personnel à certaines instances consultatives relevant du ministère de l'intérieur, dispose en son article 2 que le matériel électoral doit être transmis "huit jours au moins avant la date fixée pour la tenue du scrutin".

Or, un nombre significatif d'agents a réceptionné les éléments nécessaires dans un délai inférieur aux dispositions réglementaires ou ne l'a pas encore reçu. Il est donc impossible pour les personnels concernés de voter en temps utile.

En outre, nous avons relevé certaines lacunes dans la fourniture des bulletins de vote. En l'espèce, des agents n'ont pas été destinataires du bulletin "SNICA-FO". Cet événement va à l'encontre du principe électoral fondamental qui vise à faire respecter la liberté et la sincérité du scrutin.

Enfin, nous avons relevé que la notice explicative ne mentionnait aucune instruction sur le renseignement de la case "étiquette" de l'enveloppe n°2. Cette absence de consignes se révèle préjudiciable à la recevabilité des bulletins, puisque certains électeurs n'ont pas apposé les mentions obligatoires, tels leurs nom, prénom, affectation et matricule.

Aussi, au regard de l'incidence prévisible des éléments susmentionnés sur l'évaluation de la représentativité, mon organisation syndicale envisage d'ester en justice afin de faire annuler les scrutins des CAPN des IPCSR et DPCSR du 04 décembre 2014.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma haute considération.

signé

Pascale MASET
Secrétaire Générale

Copie : Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Fonction Publique
Nathalie COLIN, Directrice des Ressources Humaines du MI
Henri MARTINI, Secrétaire Général de la FSMI-FO

SNICA FO